

## Réunion du Groupes de Travail « Politiques partenariales » du Pôle métier « Eau et Environnement » du CRIGE PACA – ARPE PACA – La Duranne Mardi 29/11/2016 et Jeudi 12/01/2017

### ORDRE DU JOUR du 29/11/2016

1. Actualités des structures (tour de table)
2. Mise à jour des données Contrats de Milieux et de la carte régionale collaborative
3. ~~Point sur les données SAGE : phases, procédure de mise à jour, carte collaborative ?~~
4. ~~Nouvelles données (PAPI, plans de gestion de la ressource en eau, eaux souterraines...)~~

### ORDRE DU JOUR du 12/01/2017

1. Fin de la mise à jour des données Contrats de Milieux et de la carte régionale collaborative
2. Mise à jour des SAGE et de la carte collaborative
3. Mise à jour de la fiche indicateur « SAGE et Contrats de milieu » de l'ORB
4. Retour sur la plénière du Pole Eau et Environnement fin 2016
5. Information sur les données Contrats de canaux ; réunion spécifique
6. ~~Discussion autour des nouvelles données : PAPI, plans de gestion de la ressource en eau ...~~
7. ~~Présentation de la cartographie initiative de l'OREMA animé par l'ARPE~~

### PARTICIPANTS Réunion du 29/11/2016

Organisme	Nom	Prénom	E-mail
Agence de l'eau RMC	POTHIER	Frank	frank.pothier@eaurmc.fr
ARPE	BARLETTA AGULHON	Laurence	l.barletta@arpe-paca.org
ARPE / RRGMA	METSU	Nicolas	n.metsu@arpe-paca.org
ARPE	PETENIAN	Frédéric	f.petenian@arpe-paca.org
ARPE	ROEHLLY	Corinne	c.roehlly@arpe-paca.org
CD83	THEVENOT	Anne	athevenot@var.fr
CD83	SEITZ	Anne	fseitz@var.fr
CR-PACA	CANTALOUBE	Laurence	lcantaloub@regionpaca.fr
CR-PACA	GENTILI	Robert	rgentili@regionpaca.fr

### PARTICIPANTS Réunion du 12/01/2017

Organisme	Nom	Prénom	E-mail
Agence de l'eau RMC	POTHIER	Frank	frank.pothier@eaurmc.fr
ARPE	BARLETTA AGULHON	Laurence	l.barletta@arpe-paca.org
ARPE / RRGMA	METSU	Nicolas	n.metsu@arpe-paca.org
CD83	THEVENOT	Anne	athevenot@var.fr
CR-PACA	GENTILI	Robert	rgentili@regionpaca.fr

### 1. Actualités des structures (tour de table)

- Laurence BARLETTA lit au groupe de travail la réponse par mail de Mme Nathalie QUELIN, nouvelle responsable de l'unité Politique de l'eau à la DREAL (en remplacement de Mme Anne ALOTTE) : « en cette période chargée et avec deux postes en moins, nous ne pourrons pas être présents. Néanmoins, je vous informe que nous devrions avoir une équipe un peu plus étoffée début 2017 et par conséquent nous serons mieux à même de travailler à vos côtés. ». Nous devrions donc retrouver notre partenaire DREAL très bientôt.
- Laurence CANTALOUBE-KIM informe que l'ancien Service Analyse Spatiale (SAS) de la Région est devenu une unité SIG au sein du Service Connaissance Prospective (SCOPE).
- Robert GENTILI indique que c'est Philippe VITEL qui est le nouveau président de l'AGORA depuis fin octobre. La demande est faite par la Région auprès du 1<sup>er</sup> Ministre que la région PACA puisse exercer la mission d'animation et de concertation dans le domaine de l'eau, comme le prévoit l'article 12 de la Loi NOTRe. Cela assure la complémentarité des missions des partenaires sur le territoire.
- Frank POTHIER parle de la réorganisation interne au sein de l'Agence de l'eau RMC à Marseille (mise en œuvre au 1<sup>er</sup> février 2017) dont les incidences sont :
  - l'ex-Service Territorial « Littoral » est scindé en deux (avec un nouveau chef de service en cours de recrutement) : Service Territorial des Bouches-du-Rhône et Corse, et Service Territorial du Var et des Alpes-Maritimes ;
  - une séparation, dans chaque service territorial, des thématiques « Eau et pollutions » (dossiers assainissement et AEP) et « Restauration des milieux naturels » (dossiers continuité, hydromorphologie, inondations...) ;
  - une intégration des redevances « prélèvements » dans le service Planification afin de créer un pôle « Ressources en eau ». L'ex-Service Planification et Connaissances devient Service de la planification, des affaires régionales, des redevances et des études.

De nombreuses personnes changent donc soit de territoire, soit de métier (soit les deux). Frank POTHIER reste quant à lui en charge du SIG et du dossier suivi de la qualité des eaux.

Le SDAGE a quant à lui été approuvé fin 2016 et se met en place dans les territoires (programme de mesures notamment).

Plusieurs appels à projets ont été lancés par l'Agence : "Innovation et expérimentation en agriculture" (jusqu'au 31/03/2017) et "Economiser l'eau en agriculture" (jusqu'à fin 2017). L'appel à projet 2016 "Rivières en bon état" a vu les rivières Vesubie, Sorgues amont et Coulomp labellisées. Egalement, plusieurs journées d'échanges réalisées ou prévues : journées "bilan des opérations collectives pour la lutte contre la pollution" les 6/10 et 08/11 derniers, journée des animateurs captages prioritaires du bassin le 15/12/2016.

- Fanny SEITZ est chargée de projets au CD83 et s'occupe :
  - de gérer la base de données SIG sur la thématique Eau et milieux aquatiques,
  - de la thématique Zones humides (ZH). Cette base de données ZH, de 2003-2004, vient d'être mise à jour, notamment pour prendre en compte les petites zones humides ainsi que les ripisylves, afin de disposer ainsi d'une « belle trame bleue ». Une diffusion est faite aux structures gestionnaires qui valident les périmètres ainsi qu'aux communes. Ces dernières sont parfois « frileuses » sur ces zonages car les maires ont peur que cela les « bloque » dans leur politique d'aménagement (l'Etat s'est en effet parfois appuyé sur ces inventaires pour bloquer certaines constructions). Dans sa communication de l'inventaire, le CD83 prête attention à ce que les communes n'aient pas l'impression qu'on leur « dicte » ce qu'il faut faire.

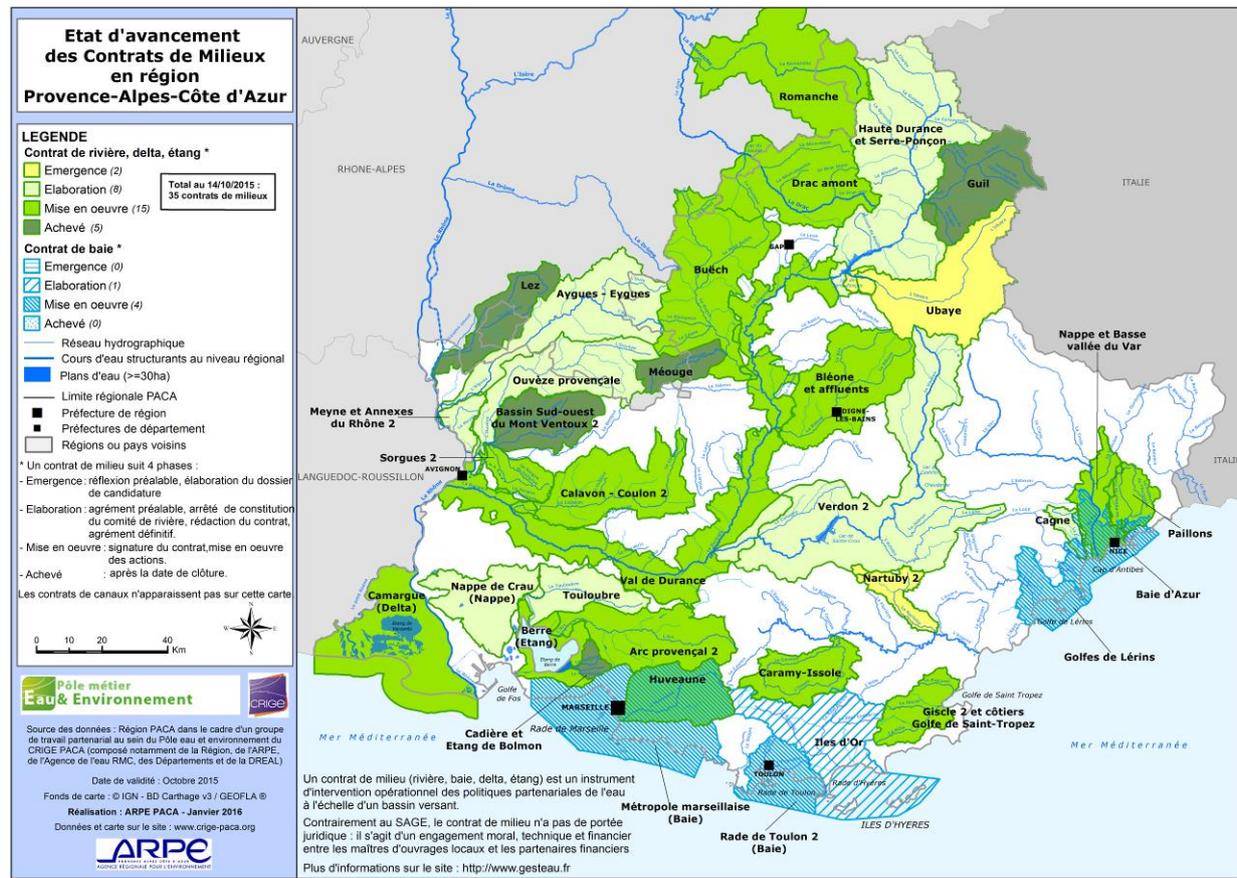
La centralisation des données ZH est financée par l'Agence de l'eau. Une application spécifique est en cours d'intégration dans le SIT (système d'information territorial) des PNR. Pour rappel,

dans l'application GéoIde de la DREAL, seuls les périmètres cartographiques sont accessibles, et non les informations qualitatives sur les zones humides.

- Nicolas METSU est animateur du Réseau régional des gestionnaires de milieux aquatiques (RRGMA) et se retrouve seul après le départ de Véronique DESAGHER au SMAVD. Un recrutement devrait se faire courant 2017. L'Assemblée plénière du réseau prévue le 19/01, donnera les grands axes de travail de 2017. Les missions OREMA (Observatoire régional de l'eau et des milieux aquatiques) et RRGMA de l'ARPE sont depuis plusieurs années des outils au service de la politique régionale en matière d'eau et de milieux aquatiques ; la Région devrait intégrer cet état de fait dans sa « prise de compétence régionale » du fait de la loi (cf. plus haut).
- Anne THEVENOT est désormais responsable au CD83 du Département Eau, Mer et Milieux aquatiques » (depuis le départ en retraite de M. TAPOUL, ancien responsable Eau et Assainissement). Du fait de la Loi NOTRE et de la loi MAPTAM, le Département n'a plus de clause de compétence générale et perd la compétence partagée de gestion des milieux aquatiques (création de GEMAPI confiée aux EPCI) ; il a du coup perdu du personnel. Il y a toujours une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'eau, d'assainissement et de pluvial via la Société Publique Locale (SPL) à laquelle adhèrent les collectivités. Le Département fait également de l'assistance technique auprès des communes rurales pour l'assainissement, l'eau potable et la gestion des milieux aquatiques, s'occupe de rédiger le schéma départemental de la ressource en eau, et met en œuvre un observatoire de l'eau. Sinon, c'est M. LOEUILLARD qui travaille sur la gestion intégrée de la zone côtière (GIZC). Enfin, sur les dix dossiers présentés à l'appel à projet MARITTIMO à l'Europe, neuf ont été lauréats, dont : un sur les espèces invasives (ALIEM), deux sur la mer (SEDRIPORT et MAREGOT) un sur l'alerte inondation (projet PROTERINA en collaboration avec les pompiers, la CAVEM, la CCI83 et la CC du golfe de Saint-Tropez), un sur le ruissellement en zones forestières (projet ADAPT).
- Corinne ROHELLY, responsable du département du Vaucluse au sein de l'unité Assainissement et Milieux aquatiques de l'ARPE, informe du récent souhait du CD84 de récupérer une partie des compétences SATESE et Milieux aquatiques. Une autre convention va donc devoir prochainement être rédigée.

## 2. Mise à jour des Contrats de milieu

Carte à mettre à jour :



Tous les contrats ont été passés en revue, un par un. Chacun donne les informations en sa possession pour mettre à jour les données attributaires (informatives) sur les contrats.

### Remarques générales

- Infos en vrac sur la Métropole Aix Marseille Provence (lorsqu'a été évoqué le Contrat sur l'Arc) :
  - o le SIH et le SABA avaient demandé à intégrer la Métropole tandis que le GIPREB et le SI Cadière devraient être dissous de fait, selon le Préfet ;
  - o le préfet a posé un « ultimatum » à la Métropole car il veut boucler le SDCI 13 en mars 2017, avec dedans les compétences Eau.
  - o la Métropole porte actuellement une réflexion sur les compétences Eau. Dans ce cadre, elle a organisé fin novembre un GT technique sur le « grand cycle de l'eau », avec des discussions très politiques autour de la GEMAPI. Cette réflexion devrait être pilotée par la DGA Aménagement du territoire.
- Dans le Vaucluse (cela concerne donc tous les contrats de ce département), une réflexion est en cours sur la répartition des compétences eau dans le Vaucluse (Etude SOCLE 84).
- Une réflexion est en cours sur les compétences Eau sur l'ensemble du bassin de la Durance.
- A chaque changement d'informations attributaires, c'est le champ « D\_ATT\_MAJ » qui est mis à jour tandis que si c'est le périmètre SIG, c'est le champ « D\_NUM\_MAJ ». Les participants du GT fournissent les informations (notamment les coordonnées des animateurs) lors de la réunion ou bien les envoi à Laurence BARLETTA par mail après la réunion.

## Mises à jour

- **Arc provençal 2** : il n'y a plus d'actions en cours ; il est proposé de la passer en « achevé ». Le SABA a fait un bilan technico-financier « allégé ». Bilan réalisé. Réflexion sur un troisième contrat dans le cadre de la Métropole. PAPI d'intention en attente de labellisation.
- **Buëch** : contrat avec une date de clôture à la fin 2016 ; bilan pas encore effectué ; réflexion sur un second contrat intégrant le bassin versant de la Méouge. D'après le service Risques de la Région, un PAPI est en projet sur le Buëch.
- **Bassin SOMV** : réflexion sur un second contrat. PAPI en cours d'élaboration.
- **Cadière** : achevé (depuis longtemps) mais des actions toujours en cours dans le cadre du contrat (suivi qualité...) ; nouvel animateur : Valérie ROUX
- **Cagne** : Le SI Cagne pilote le contrat de rivière et le PAPI Cagne-Malvan (avec l'appui du CD 06). Passage en comité d'agrément prévu en 2017. EPTB départemental (Maralpin) en projet.
- **Calavon-Coulon** : Réflexion sur les compétences eau sur l'ensemble du bassin versant.
- **Caramy-Issole** : Territoire couvert par le PAPI Argens (complet et labellisé). Réflexion à venir sur les compétences eau sur le bassin versant de l'Argens.
- **Delta de Camargue** : Bilan de mi-parcours réalisé en octobre 2016. Extension du périmètre du contrat côté est (Plan du Bourg, Marais du Vigueirat) prévue fin 2017.
- **Etang de Berre** : Bilan de mi-parcours en cours. Réflexion sur les compétences eau dans le cadre de la Métropole.
- **Gisclé 2 et côtiers de Saint-Tropez** : Le contrat avait changé de nom car étendu aux côtiers de Ramatuelle, au Préconil, au Bourrian et au Béliou. Il est possible que ce contrat devienne à moyen terme un contrat de baie. L'animation est assurée en régie par la CC Golfe de Saint Tropez. PAPI d'intention labellisé sur le Préconil.
- **Haute Durance et Serre-Ponçon** : signature du contrat prévue mi 2017. Régie en charge de l'animation créée en 2016 : SMADESEP + 4 CC du territoire.
- **Meyne** : Relance de contrat début 2016 mais en attente de la reconfiguration territoriale. Difficulté liée à la réalisation du PAPI. Réflexion sur les compétences eau dans le Vaucluse (SOCLE).
- **Nappe de Crau** : Signature du contrat début 2017.
- **Nartuby** : l'animation est désormais portée par le SM du bassin de l'Argens (SMA qui a intégré le SIAN). Ce nouveau GMA est à rajouter dans la base de données régionale des GMA. L'avant-projet devrait être présenté en mars 2017 au comité d'agrément.
- **Nappe et basse vallée du Var** : EPTB départemental en projet (MarAlpin).
- **Ouvèze** : Signature du contrat retardée par la labellisation du PAPI mais prévue début 2017. PAPI d'intention labellisé fin 2016. Réflexion sur les compétences eau dans le Vaucluse (SOCLE).
- **Paillons** : Bilan à venir en 2017. EPTB départemental en projet (MarAlpin).
- **Sorgues 2** : Bilan final en cours. Réflexion sur un second contrat. Réflexion sur les compétences eau dans le Vaucluse (SOCLE).
- **Ubaye** : Ce contrat est en « émergence ». Dissolution du SM Ubaye prévue en 2017 et portage du contrat prévu par la CC du territoire. C'est Ronan MARIE qui a remplacé Aurélie PAINDAVOINE en tant qu'animateur.
- **Val de Durance** : Bilan final prévu en 2017. Réflexion sur un second contrat. Réflexion sur les compétences eau sur l'ensemble du bassin de la Durance.
- **Verdon 2** : Validation par la CLE le 06/04/2016 ; Signature du contrat prévue début 2017.
- **Asse** : nouveau contrat en émergence, animé par le SMDBA (SM des Berges de l'Asse), GMA déjà présent sur le territoire. L'animatrice est Amandine ALONZO (auparavant au SIEM – Méouge). Le contrat devrait passer en comité d'agrément en juin 2017.

La réunion du 28/11 s'est arrêtée à la fin des contrats de rivière ; les contrats de baie n'ont pu être abordés.

---

## **COMPTE-RENDU du 12/01/2017**

---

Plusieurs participants se sont excusés et n'ont pu finalement venir à la réunion (Gilles BRIERE CD84, Claudine TR  
EZZY CD13, Claire AJOUX CRIGE, DREAL PACA, Laurence CANTALOUBE-KIM CR).

### **1. Fin de la mise à jour des contrats de milieu**

Depuis la dernière réunion, Laurence BARLETTA a mis à jour la carte et la base de données avec les données fournies lors de la précédente réunion et les propose au groupe pour validation.

#### **Remarques générales**

- Il faudra penser à modifier la base de données des Gestionnaires de milieux aquatiques (GMA) :
  - o Création du SM de l'Argens (SMA)
  - o Création du SMIAGE dans le 06 qui intègre du personnel du CD 06 et des agents des syndicats (notamment du SI Cagne) ; il s'agit de la préfiguration de l'EPTB Maralpin qui couvrira l'ensemble du bassin versant du Var et les bassins versants des petits côtiers du 06 (Paillons, Cagne, Loup, Brague, Siagne)
  - o Changement du sigle de la métropole : MPM devient AMP (métropole Aix-Marseille Provence)
- Quelques commentaires sont modifiés dans la base de données, tandis qu'un petit changement de couleur est proposé pour trancher entre les états d'avancements : la phase d'émergence sera désormais en jaune orangé clair et ne sera ainsi plus confondue avec la phase d'élaboration qui reste en vert clair. Le reste ne change pas.
- Il est finalement décidé de mettre **31 décembre 2016 comme date de validité des données** (et non 2017) ; il s'agit en effet des contrats de milieu (et des SAGE) au 31 décembre 2016. Et si l'on doit indiquer l'année des contrats (sur le site du CRIGE notamment), ce sera **2016** (et non 2017).

#### **Mises à jour des contrats de baie**

- Concernant les contrats de baie, nous n'avons reçu aucune réponse du Service Mer du CR, débordé, ni de l'Agence de l'eau; le groupe de travail a donc mis à jour le suivi des contrats en fonction des informations en sa possession
- **Golfes de Lérins** : la CA Pays de Lérins a récupéré la compétence GEMAPI + pilotage Contrat de baie au 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- **Iles d'Or** : devrait passer en « mise en œuvre » en mars 2017 (dossier définitif).
- **Rade de Toulon** : un avenant devrait passer en mars 2017 pour prolonger le contrat (à vérifier).

### **2. Point sur les données SAGE**

- Malheureusement, la DREAL n'a pu participer à cette seconde réunion et Lucile AYACHE, adjointe à la chef d'unité et chargée de mission "coordination police de l'eau et politiques partenariales", et Flore DÉPREZ, nouvelle chargée de mission "planification des politiques de l'eau" se sont excusées.
- Le groupe de travail a néanmoins décidé de mettre à jour la carte collaborative des SAGE car les deux cartes (des Contrats de milieux et des SAGE) sont intimement liées et souvent demandées en même temps. De plus, il n'y a, à priori, aucun changement de phase et d'émergence autre.

- Il est décidé de modifier les couleurs, à l'instar de ce qui a été fait pour les contrats de milieux, afin d'avoir une certaine cohérence entre les deux cartes.
- De plus, après discussion, il est apparu nécessaire de revenir sur la distinction d'émergence (souhaitée : SAGE préconisé par le SDAGE mais non démarré / initiative locale). Même s'ils sont tous deux émergents et préconisés par le SDAGE, il y a un certain dynamisme autour du SAGE Durance qui a démarré ; ce qui n'est pas encore le cas du SAGE Argens. Finalement, le groupe de travail a décidé de ne marquer qu'une seule « émergence » avec comme note : constitution du dossier préliminaire (SAGE préconisé par le SDAGE).
- Les deux personnes de la DREAL sont venues rencontrer Laurence BARLETTA quelques jours après la réunion, pour être informées du contenu de ce GTPP, en vue d'y participer par la suite. A cette occasion, elles ont pu indiquer les **modifications au sein de la DREAL** :
  - nouvelle directrice : Corinne TOURASSE ; Directeurs adjoints : MM BOYER (RH et services généraux), LEGRIGEOIS (transports, logement) ; et XX (environnement - poste vacant)
  - en plus des unités territoriales, il y a toujours les services suivants :
    - ✓ **SBEP** (Biodiversité, Eau et Paysages) dirigé par Paul PICQ, et son adjoint Claude MILLO avec les unités Biodiversité, Natura 2000, Sites et Paysages, Données sur l'eau (laboratoire, bulletins hydro) et Politiques de l'eau (cf. zoom ci-après)
    - ✓ **SPR** (Prévention des Risques) contenant entre autres l'unité Contrôles des Ouvrages hydrauliques (Coralie BILGER a rejoint ce service) et l'unité Risques naturels majeurs (dont les inondations) : Ghislaine VERRIEST est la chef de cette unité
    - ✓ **SEL** : Energie et Logement
    - ✓ **STIM** : Transports infrastructures et Mobilités
    - ✓ **SCADE** : Connaissances, Aménagement Durable et Evaluation, dans lequel il y a le SIG, le développement durable et l'autorité environnementale.
  - **Zoom Unité « Politiques de l'eau »** au sein du SBEP :
    - ✓ Nathalie QUELIN remplace Anne ALOTTE en tant que chef d'unité
    - ✓ **Lucile AYACHE**, adjointe à la chef d'unité, s'occupe de l'animation des MISE et de la thématique GEMAPI
    - ✓ **Flore DEPREZ** : SAGE, SDAGE, planification et Durance
    - ✓ Julie GUIMELLI : milieux aquatiques, zones humides, continuités écologiques, débits réservés, morphologie cours d'eau
    - ✓ Michel ESPINASSE : ressource quantitative, PGRE, sécheresse, prélèvements
    - ✓ XX (poste vacant suite au départ de JG LACAS) : pollutions de l'eau, mise aux normes des steps, ERU, harmonisation carto réglementaire des cours d'eau Police de l'eau
- Lucile AYACHE et Flore DEPREZ sont complètement d'accord avec les choix faits par le groupe de travail notamment sur la carte des SAGE.

### **3. Mise à jour de la fiche indicateur « SAGE et Contrats de milieu » de l'ORB**

En 2013, Corinne DRAGONE, chargée de mission à l'ARPE en charge de l'animation de l'Observatoire régional de la Biodiversité (ORB), a souhaité mettre en place une fiche indicateur « Politiques partenariales dans le domaine de l'eau ». Elle a sollicité Laurence BARLETTA et Véronique DESAGHER pour participer à la construction de cet indicateur en 2013 et à sa mise à jour en 2015.

Laurence BARLETTA propose que cette **mise à jour se fasse désormais dans le cadre du groupe de travail**, en même temps que la mise à jour de la carte et des données.

La précédente fiche indicateur diffusée début 2016 est fournie en annexe de ce compte-rendu. Le but est surtout de mettre à jour le texte accompagnant les cartes.

#### **Précédent texte :**

Fin 2015, les principaux cours d'eau du territoire régional sont couverts par une politique partenariale de gestion globale de l'eau.

35 contrats de milieux dont 19 sont en cours de mises en œuvre et 9 en cours d'élaboration (figure 1) et 11 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux dont 6 sont en cours de mises en œuvre et 3 en cours d'élaboration (figure 2) se répartissent sur les principaux cours d'eau du territoire régional.

L'outil contrat de milieux reste privilégié en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. En deux ans, leur nombre évolue peu (35 en 2015 contre 34 en 2013, dont toujours 5 contrats de baie) mais cache des changements de phase : 7 contrats de milieux ont été signés (2 contrats de baie et 5 contrats de rivières) et sont désormais en phase de mise en œuvre tandis que 3 contrats -émergents en 2013- sont désormais en cours d'élaboration. Par ailleurs, 2 projets de SAGE d'envergure couvrant une importante surface du territoire régional (Durance et Argens) émergent tandis que le SAGE Verdon passe en phase de mise en œuvre.

Ainsi, le fort dynamisme des acteurs du territoire régional en matière de gestion intégrée des milieux aquatiques se poursuit.

#### **Modifications proposées par le GTPP :**

Le groupe de travail a donc procédé à quelques mises à jour sur le texte de cette fiche indicateur, en fonction des (quelques) changements opérés entre 2015 et 2016 :

Fin 2016, les principaux cours d'eau du territoire régional sont couverts par une politique partenariale de gestion globale de l'eau.

36 contrats de milieux dont 21 sont mis en œuvre et 6 en cours d'élaboration (figure 1) et 11 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux dont 6 sont mis en œuvre et 3 en cours d'élaboration (figure 2) se répartissent sur les principaux cours d'eau du territoire régional.

L'outil contrat de milieux reste privilégié en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. En un an, leur nombre évolue peu (36 en 2016 contre 35 en 2015, dont toujours 5 contrats de baie) ; 1 contrats de rivière a été signé et passe désormais en phase de mise en œuvre et 1 contrat émerge.

Par ailleurs, 2 projets de SAGE d'envergure couvrant une importante surface du territoire régional (Durance et Argens) sont en émergence, préconisés par le SDAGE.

Ainsi, le fort dynamisme des acteurs du territoire régional en matière de gestion intégrée des milieux aquatiques se poursuit.

Il sera rappelé à Corinne DRAGONE de bien indiquer « Données au 31/12/2016 » ou alors 2016 comme date de validité de ces données (et non 2017).

## 4. Retour sur la plénière du Pole Eau et Environnement du 13/12/2016

Laurence BARLETTA a fait un retour de cette matinée riche en échanges et présentations sur les milieux aquatiques. En vrac :

- Intervention de Nicolas METSU du RRGMA, qu'il a résumé lui-même ci-après :
  - o L'interaction entre le pôle métier eau et environnement du CRIGE et le RRGMA est forte et naturelle. Pour mémoire, le RRGMA créé en 1999 est constitué de gestionnaires locaux et de partenaires institutionnels impliqués dans la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Ce sont donc les thématiciens qui ont alimenté ce travail de bases de données aux côtés de l'animatrice du pôle et des géomaticiens issus des mêmes institutions.
  - o L'utilité de ces travaux est multiple. Ils servent le travail et la réflexion à l'échelle locale (commune, EPCI FP, bassin versant), départementale et régionale (ex : Porté à connaissance des préfets dans les cadre des SDCI). Ils servent également de support argumentaire dans les discussions aux échelles de bassin (Agence de l'eau RM&C) et nationale (Ministère, AFEPTB).
  - o Le panneau sur la gestion intégrée à l'échelle des bassins versants(GIBV) illustre la nécessité d'affirmer cette échelle de bassin versant comme fondamentale pour la gestion de l'eau, de la biodiversité aquatique et des risques. Ce modèle français, initié dès la loi sur l'eau de 1964 et confirmé par les suivantes, a inspiré le modèle européen et la directive cadre sur l'eau (DCE), voire au niveau mondial avec le réseau international des organismes de bassin (RIOB). Il est actuellement fortement réinterrogé par les lois de réforme territoriale (NOTRe, MAPTAM) qui promeut l'échelle administrative des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCIFP) comme porteur de la compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Il est important que l'Etat, l'Agence de l'eau, l'Onema, la Région, les départements et tous les acteurs de cette gestion rappellent que la loi offre la possibilité de transférer ou de déléguer tout ou partie de cette compétence à l'opérateur qui travaille à la bonne échelle du bassin versant, qu'il soit un EPTB, un EPAGE ou un EPCI FP.
- Laurent RHODET (SMBS) trouverait intéressant de **travailler de manière collaborative pour croiser / « interpoler » les bases de données** sur l'ensemble des bassins versants.
- Laurent RHODET (SMBS) et Gilles BRIERE (CD84) ont évoqué la nécessité d'avoir une meilleure connaissance des **digues**, et en fait des **systèmes d'endiguement** dans leur ensemble. Suite aux réformes, il est prévu dans les prochains mois un gros travail de **recensement de ces ouvrages**. L'Etat a déjà commencé ce travail d'inventaire (dénommé SIOUX, dénotant une certaine complexité !) mais le problème est que c'est souvent faux.

Les ouvrages en question sont : les seuils les ouvrages servant à délester ou réguler, les stations de pompage ; le but étant de savoir de quoi sont composés les **systèmes d'endiguement**. La digue est une donnée disponible (via le SYMADREM ou les ASA), mais pas ce qu'il y a autour... Exemple de la complexité de la zone de Donzère-Mondragon avec ses multiples réseaux de drainage. Et le gros souci est que les ASA, associations dont la survie est compliquée, possèdent un grand nombre de données, qui risquent de se perdre.

⇒ Il a été évoqué l'idée de créer un groupe de travail au sein du Pôle métier eau et environnement du CRIGE -idéalement dans les trois prochains mois- afin de travailler sur une **structuration d'une « base de données type » de ces systèmes d'endiguement**. Ensuite, les acteurs du territoire (EPCI ou syndicats) pourront s'appuyer dessus pour recenser les ouvrages, ce qui garantirait une structure homogène des données. CE GT pourrait s'appuyer notamment sur le « groupe Rivières » du Vaucluse, animé par Gilles Brière du CD84. Ce groupe très actif dispose de nombreux experts sur les milieux aquatiques mais pas de géomaticien.

Antoine RIVIERE et Tony EMERY (CC Pro qui va devenir la CC des sorgues du Comtat) : « A la CCPRO, nous travaillons également sur ces problématiques et justement, nous allons à l'encontre des ASA pour travailler avec eux et capitaliser toutes leurs données. Nous sommes très intéressés par une « typologie » qui nous aiderait à ce travail de recensement ».

- Laurent RHODET (SMBS) trouverait intéressant de **travailler de manière collaborative pour croiser / « interpoler » les bases de données** sur l'ensemble des bassins versants.
- Concernant l'intervention de l'IGN et de l'ONEMA sur le futur référentiel hydrographique BD TOPAGE :
  - o Les producteurs nationaux ont bien pris note des remarques faites et l'objectif est bien désormais d'associer les acteurs locaux à la production de ce référentiel
  - o Simplification de la codification hydrographique
  - o Proposition par l'IGN de maintenir la BD Carthage jusqu'en 2017 pendant la constitution de la BD TOPAGE
  - o Une **convention de co-production IGN-ONEMA** a été **signée le 6/12 pour constituer la BD TOPAGE** avec :
    - un objectif de production sur 3 ans (et non 4)
    - la mise ne place d'une licence ouverte du thème hydro de la BD TOPO et de la BD TOPAGE dès sa première édition
    - la mise à disposition d'une plateforme collaborative avec un engagement de réponse sous 30 jours.
  - o Il va y avoir un « BD Topage Tour » dès le printemps 2017 (un par région)

## 5 Informations sur les données Contrats de canaux

- Frank POTHIER de l'Agence de l'eau RMC a évoqué l'idée d'inviter les gestionnaires de contrats de canaux lors d'une réunion. L'objectif serait d'échanger entre institutionnels et gestionnaires afin de co-produire puis diffuser une **base de données et une cartographie collaborative régionale des contrats de canaux**. Une première phase de collecte des données concernant les périmètres et réseaux d'irrigation a été réalisée par l'Agence de l'eau fin 2015 auprès des structures d'ASA concernées. A la suite de cette collecte, une première version d'une cartographie ainsi qu'une base de données descriptive des contrats de canaux a été élaborée et transmise à ces mêmes structures pour avis au printemps 2016.
 

⇒ Le groupe de travail trouve cette idée intéressante mais estime qu'elle sort de la thématique Gestion de milieux aquatiques « classique » du GTTP et doit donc faire l'objet d'un groupe ou sous-groupe spécifique.

Chaque membre a fourni les contacts qui pourraient être concernés par ce sous-groupe : Anna MORISSET (CR), Lionel RODRIGUEZ (CRA), Francky AUGER (CD84), Eric SCHEMOUL (CD13) et les gestionnaires.
- Frank POTHIER va envoyer un mail pour organiser la réunion courant premier semestre 2017.

## 6 Mise à jour des données relatives aux GMA

Les animateurs des politiques partenariales SAGE et Contrats de milieux travaillent dans des structures gestionnaires de milieux aquatiques, que ce soit des syndicats mixtes, des collectivités ou des EPCI ayant cette compétence. Il est donc nécessaire de **mettre à jour** également cette **base de données des GMA, ainsi que toutes les cartographies régionale et départementale**.

Laurence BARLETTA souhaite profiter de ce groupe pour proposer une réunion du GTMA (Milieux Aquatiques) dont l'objectif pourrait également être d'évoquer les autres données (existantes ou non) sur la thématique Gestion de milieux aquatiques (inondations ressource en eau, ...).

Laurence BARLETTA liste avec le groupe les principaux changements (nouveaux ou disparition des GMA). Elle travaillera à la mise à jour des données et des cartes en vue de la prochaine réunion du GTMA qui devrait avoir lieu le mardi 14 mars 2017.

# ANNEXE : Fiche indicateur ORB 2016

QUESTION POSÉE PAR LA STRATÉGIE GLOBALE POUR LA BIODIVERSITÉ À L'OBSERVATOIRE :

Comment la gestion de notre territoire intègre-t-elle efficacement la biodiversité ?



## DÉMARCHES DE GESTION DES EAUX

2016

**Thème de l'observatoire**  
Réponses de la société en faveur de la biodiversité

**Partenaire**  
CRIGE  
Pôle Métier Eau & Environnement

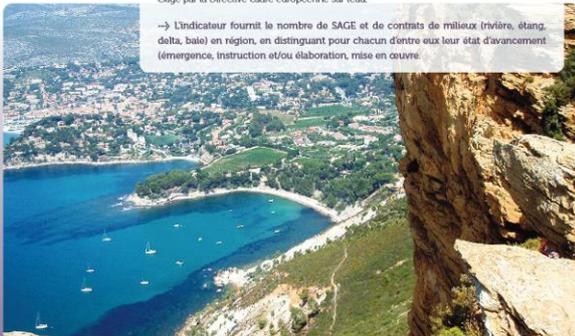
LA GESTION DES MILIEUX ne se résume pas uniquement à la mise en œuvre d'espaces protégés. Pour les milieux aquatiques, les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et les contrats de milieux, qui s'inscrivent à l'échelle d'un bassin versant, sont des outils qui permettent en complément de la nécessaire concertation entre les enjeux liés à la biodiversité et ceux de prévention des inondations.

Les SAGE, outils de planification à portée réglementaire, fixent des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine et de écosystèmes aquatiques ainsi que de préservation des zones humides. L'objectif est une gestion globale de l'eau entre tous les acteurs concernés sur un périmètre officialisé par un arrêté préfectoral.

Les contrats de milieux sont des outils opérationnels d'initiative locale pour gérer un cours d'eau de façon intégrée, concertée et durable. Contrairement au SAGE, ils n'ont pas de portée juridique : il s'agit d'un engagement moral, technique et financier entre les maîtres d'ouvrage locaux et les partenaires financiers.

SAGE et contrats de milieux sont des outils pour tendre vers l'objectif de bon état des eaux exigé par la Directive cadre européenne sur l'eau.

→ L'indicateur fournit le nombre de SAGE et de contrats de milieux (rivière, étang, delta, baie) en région, en distinguant pour chacun d'entre eux leur état d'avancement (urgence, instruction et/ou élaboration, mise en œuvre).



### Analyse de la situation actuelle

**Fin 2015**, les principaux cours d'eau du territoire régional sont couverts par une politique partenariale de gestion globale de l'eau.

35 contrats de milieux dont 19 sont en cours de mise en œuvre et 9 en cours d'élaboration (fig. 1) ainsi que 11 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux dont 6 en cours de mise en œuvre et 3 en cours d'élaboration (fig. 2) se répartissent sur les principaux cours d'eau du territoire régional.

L'outil contrat de milieux reste privilégié en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. En deux ans, leur nombre évolue peu (35 en 2015 contre 34 en 2013, dont toujours 5 contrats de baie) mais cache des changements de phase : 7 contrats de milieux ont été signés (2 contrats de baie et 5 contrats de rivières) et sont désormais en phase de mise en œuvre tandis que 5 contrats – émergents en 2013 – sont désormais en cours d'élaboration.

Par ailleurs, 2 projets de SAGE d'envergure couvrant une importante surface du territoire régional (Durance et Argens) émergent tandis que le SAGE Verdon passe en phase de mise en œuvre.

Ainsi, le fort dynamisme des acteurs du territoire régional en matière de gestion intégrée des milieux aquatiques se poursuit.



Vallée de l'Asse (04)

### Méthode

Les données sur les SAGE et les contrats de milieux sont produites dans le cadre du groupe de travail collaboratif "Politiques partenariales dans le domaine de l'eau" du Pôle métier Eau et environnement du CRIGE PACA animé par l'ARPE. Ce groupe de travail rassemble notamment la Région, la DREAL, les Conseils Départementaux, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et l'Agence régionale pour l'environnement et l'éco-développement (dont le Réseau régional des gestionnaires de milieux aquatiques).

- Une augmentation du nombre de SAGE et de contrats de milieux peut attester de la mobilisation des acteurs locaux.
- Une augmentation du nombre de SAGE montre une volonté locale de développer une réglementation spécifique plus ambitieuse que la réglementation nationale.
- Une augmentation du nombre de contrats de milieux indique la volonté de déployer des programmes d'actions coordonnés entre les acteurs locaux porteurs d'une gestion intégrée des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

Par contre, de nombreux facteurs peuvent conduire à une faible évolution de l'état d'avancement ou à une diminution du nombre de SAGE et de contrats de milieux (évolution de l'organisation territoriale, de l'attribution des compétences et des politiques locales financières sur les milieux aquatiques par exemple). Aussi, l'interprétation de l'indicateur demande une connaissance approfondie du contexte.

### Fiabilité

Certaines démarches de gestion concertée de l'eau comme les plans de gestion ne sont pas prises en compte, car elles ne sont pas considérées officiellement comme des contrats de milieux.

Redaction : Corinne Dasgion, Véronique Deshayes, Laurent Aguilhon-Battista - Agence régionale pour l'environnement et l'éco-développement Provence-Alpes-Côte d'Azur

